

## **Cahier des charges décrivant les modalités de création d'unité de de sevrage ventilatoire**

Pour constituer une unité de sevrage ventilatoire, les établissements doivent répondre à des exigences de compétences des professionnels de santé y travaillant, d'équipements et de locaux.

### **1. Etablissements concernés**

Les établissements éligibles sont en priorité les SSR autorisés à la mention « affections respiratoires », ou éventuellement « affections du système nerveux » compétents dans la prise en charge des patients nécessitant de l'oxygénothérapie haut débit et/ou trachéotomisés et/ou ventilés par ventilation non invasive.

En fonction de la disponibilité en lits pour ces deux mentions spécialisées au sein de chaque territoire, il peut être envisagé d'inclure d'autres types de SSR possédant des compétences suffisantes dans le domaine de la gestion des patients avec insuffisance respiratoire prolongée.

### **2. Compétences**

- Garde médicale sur place, 24h/24, 7j/7, potentiellement mutualisée avec d'autres secteurs de l'établissement et accès anticipé, coordonné et de proximité à une unité de réanimation ou de soins intensifs,
- Compétences obligatoires : médecin spécialisé en pneumologie, ou spécialisé en médecine physique et de réadaptation et/ou neurologie et formés dans la prise en charge des patients trachéotomisés et/ou en ventilation non invasive et aux situations d'urgence dans le cas d'un établissement autorisé à la mention « affections du système nerveux »
- Équipes paramédicales constituée de personnels de santé compétents dans le maniement du matériel permettant la ventilation et composées de kinésithérapeutes, diététiciens, orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues.

### **3. Equipements**

- Oxygénothérapie, ventilation non invasive, aspiration endo-trachéale et surveillance continue de la saturation en oxygène,
- Espaces et équipements nécessaires au drainage bronchique, aux massages et au réentraînement à l'effort.
- Accès aux équipements et personnels permettant les gestes d'urgence et de réanimation respiratoire, notamment l'intubation trachéale.